

22 déc 2023 -20:41

Appartient à [Conseil des ministres du 22 décembre 2023](#)

Modalités d'engagement du personnel scientifique contractuel

Sur proposition de secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le cadre réglementaire entourant l'engagement de personnel scientifique contractuel dans les établissements scientifiques fédéraux.

Le projet prévoit notamment :

- les conditions d'engagement dans les classes SW1 à SW4, avec dans certains cas une dispense de la demande d'équivalence de diplôme étranger
- la possibilité d'engager, sous certaines conditions, dans le cadre d'un projet de recherche, du personnel contractuel scientifique présumé avoir satisfait à la procédure de sélection
- la possibilité de désigner un membre du personnel scientifique contractuel comme chef de service scientifique ou chef de programme scientifique
- qu'au sein de chaque établissement, une commission de sélection réalise la sélection et que, dans le cas d'un engagement dans la classe SW3 ou SW4, la commission comptera un membre externe supplémentaire scientifique
- les dispositions relatives à l'appel à candidature et à la communication y afférente, ainsi qu'au profil de fonction
- que l'évaluation soit annuelle et calquée sur celle applicable au personnel scientifique statutaire
- que la commission de sélection exerce les compétences des jurys scientifiques

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État après négociation syndicale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

laurens.teerlinck@dermagne.fed.be